

14 novembre 2023

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 14 novembre 2023 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme, Eden Lauzon, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Sont absents :

M. Pascal Gonnin, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

2 invités se joignent à la séance.

**1. ORDRE DU JOUR;**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre et la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2023;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
  1. ACHAT DE CHAÎNES À GLACE ET PNEU DE SECOURS ».
6. Correspondance;
  1. Campagne de financement « les amis des jeux-estrie ».
  2. Demande de financement comité élé du val-saint-françois
  3. Demande de commandite de l'association hockey mineur de valcourt
  4. campagne de financement « illumine nos familles pour 2\$ » de la maison de la famille les arbrisseaux.
  5. Demande de contribution financière du festi-val en neige
  6. Demande de contribution financière du salon des artisans de sainte-anne-de-la-rochelle 3<sup>e</sup> édition
  7. Demande d'aide monétaire de l'école notre-dame-des-érables
  8. activité bénéfice : couronnes d'entraide du centre d'action bénévole de Valcourt et région
  9. renouvellement de notre affiliation aux sentiers de l'estrie
7. Adoption du plan municipal de sécurité civile;
8. Offre de services – Accompagnement en sécurité civile – Autorisation de signature;
9. Demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole pour des fins autres que l'agriculture;
10. Adoption du calendrier des séances ordinaires;
11. location d'un garage pour l'entreposage de la niveleuse
12. Location d'un garage pour l'entreposage du camion de déneigement;
13. TECQ 2019-2024 – 6<sup>e</sup> programmation;

14. Entente pour l'abrasif des chemins d'hiver;
15. Voirie;
  1. travaux de drainage au terrain des loisirs;
  2. travaux d'entretien du 5<sup>e</sup> rang ;
16. Date pour la séance extraordinaire du budget;
17. dépôt des revenus et dépenses non vérifiés;
18. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
19. Comités;
  1. soirée des fêtes
  2. Entretien de la patinoire du Centre des loisirs notre-dame-des-érables
  3. activité bières et saucisses éditon 2024
20. Période de questions;
21. Affaires nouvelles;
22. Levée de la session;

2023-11-193

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023;**

2023-11-194

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2023;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2023 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;**

**Points :**

- Point 5 : le tableau n'est pas conforme il sera modifié, selon les données réelles.
- Point 10 : TECQ : avons-nous reçu des informations à la suite de cette résolution ? pas pour le moment
- Point 13 : M. Bédard invite M. Coutu à visiter les nouvelles installations mises en place pour le dossier de gestion du niveau d'eau et des castors.

**5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;**

2023-11-195

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
 APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
 ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 3 octobre au 14 novembre 2024	6 344,35 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	109 081,33 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	- \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>109 081,33 \$</u></b>
Dépenses durant le mois	69 201,14 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	4 117,97 \$
Salaires déboursés durant le mois	40 093,47 \$
<b>Total dépenses</b>	<b><u>222 493,91 \$</u></b>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

- M. Coutu se retire de la discussion

**1. ACHAT DE CHAÎNES À GLACE ET PNEU DE SECOURS ».**

2023-11-196

CONSIDÉRANT QUE nous devons équiper le camion de chaînes à glace à la demande du chauffeur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons également besoin d'un pneu de secours;

CONSIDÉRANT QU'Alain Boyer possède encore les pièces d'équipements dont nous avons besoin provenant de son ancien camion;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
 APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
 ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète les équipements du camion de déneigement au prix forfaitaire de cinq cents dollars (500\$) plus taxes;

M. le maire suppléant M. Réal Vel demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

- M. Louis Coutu réintègre son poste ;

## **6. CORRESPONDANCE;**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

### **1. CAMPAGNE DE FINANCEMENT « LES AMIS DES JEUX-ESTRIE ».**

2023-11-197

CONSIDÉRANT QUE nous encourageons l'activité physique chez nos jeunes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue à la campagne de financement « Les amis des Jeux-Estrie » pour la somme de cent dollars (100\$) ce qui représente le niveau Ami bronze;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

### **2. DEMANDE DE FINANCEMENT COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINST-FRANÇOIS**

2023-11-198

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que les familles de la municipalité reçoivent un livre pour l'éveil à la lecture et l'écriture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle continue son implication auprès du Comité ÉLÉ du Val-Saint-François en contribuant pour la somme cinquante-cinq dollars (55\$) pour la distribution de livres aux familles durant la période des fêtes ;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

### **3. DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE VALCOURT**

2023-11-199

CONSIDÉRANT QUE nous encourageons l'activité physique chez nos jeunes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle commandite pour la somme de cent dollars (100\$) à L'association hockey mineur de Valcourt pour leur permettre d'offrir un milieu propice à la pratique du hockey;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**4. CAMPAGNE DE FINANCEMENT « ILLUMINE NOS FAMILLES POUR 2\$ » DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX.**

2023-11-200

CONSIDÉRANT QUE nous voulons supporter cette ressource dédiée aux familles du territoire de Val-Saint-François;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète des lumières pour la somme de cent dollars (100\$) à la Maison de la famille Les Arbrisseaux dans le cadre de leur campagne de financement;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FESTI-VAL EN NEIGE**

2023-11-201

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager le comité à poursuivre les activités dans le cadre du Festi-Val en neige;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) aux activités qui doivent se dérouler de la mi-janvier à la mi-février 2024 et qui seront offertes à toute la population du Val-7;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**6. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SALON DES ARTISANS DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE 3<sup>E</sup> ÉDITION**

2023-11-202

CONSIDÉRANT QUE les organisatrices Mme Sonia Leblanc et Manon Lagrandeur ont intégré à leur Salon une distribution de cadeaux;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons nous assurer que les jeunes de la municipalité reçoivent un présent lors de leur visite;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) aux Salon des artisans de notre municipalité chapeauté par le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

2023-11-203

**7. DEMANDE D'AIDE MONÉTAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, nous participons financièrement au traditionnel dîner de Noël de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour cette année s'élève à mille deux cent dollars (1200\$);

CONSIDÉRANT QUE le coût du repas a augmenté de façon significative et nous ne sommes pas en mesure d'assumer seule cette dépense, nous avons sollicité l'organisme des Chevaliers de Colomb pour nous aider à offrir le dîner de Noël;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de huit dollars (800\$) au traditionnel dîner de Noël;

Que le responsable des Chevaliers de Colomb soit informé du montant de notre participation pour qu'il soit en mesure de combler la différence demandée;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**8. ACTIVITÉ BÉNÉFICE : COURONNES D'ENTRAIDE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION**

2023-11-204

CONSIDÉRANT QUE nous décorons notre municipalité pour la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité bénéfice du Centre d'action bénévoles de Valcourt et région est la vente de couronnes de Noël naturelles;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager le Centre d'action bénévole de Valcourt et région;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète une couronne de 36 pouces au coût de soixante-cinq dollars (65\$);

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**9. RENOUELEMENT DE NOTRE AFFILIATION AUX SENTIERS DE L'ESTRIE**

2023-11-205

CONSIDÉRANT QUE avons développé un sentier pédestre dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les Sentiers de l’Estrie sont une référence pour la conception des sentiers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son affiliation aux Sentiers de l’Estrie au cout de deux cent quatre-vingts dollars (280\$) pour la saison;

Que la dépense soit affectée au poste : cotisation aux organismes;

M. le maire demande le vote : tous sont d’accord.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **7. ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE;**

2023-11-206

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est exposée à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être à l’origine de sinistres ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal voit l’importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l’objet d’un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

**QUE** le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Anne-de-la-Rochelle préparé par le comité municipal de sécurité civile soit adopté ;

**QUE** la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile ;

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

M. le maire demande le vote : tous sont d’accord.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **8. OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE – AUTORISATION DE SIGNATURE;**

2023-11-207

ATTENDU l’offre de la firme Prudent, datée du 11 septembre 2023, concernant l’accompagnement en sécurité civile pour l’année 2024 dans le cadre de l’organisation de la sécurité civile (Valcourt et région) ;

ATTENDU QUE cette offre s’avère être la plus avantageuse et conforme ;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par Réal Vel

ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de cinq mille sept cent dollars (5 707,00 \$) excluant les taxes applicables ;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes ;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de services mentionnée précédemment.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**9. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE;**

2023-11-208

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec («CPTAQ») par Hydro-Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 179 de Pierre-Matthieu Royer-Pelletier, a.-g., totalisant une superficie de 8,27 ha, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

ATTENDU les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles («LPTAA»), à savoir :

<b>Critères</b>	<b>Impacts</b>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	<i>Aucun impact – ligne déjà existante</i>
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	<i>Aucun impact – forestier / carrière</i>
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	<i>Zone actuelle non exploitée et / ou en territoire forestier</i>
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	<i>Ligne d'hydro-Québec déjà existante</i>
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	<i>Aucun contrainte – pas de bâtiment à proximité</i>
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduite les contraintes sur l'agriculture</i>	<b>Pas de contrainte supplémentaire à la ligne déjà existante</b>
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Aucun impact – Ligne existante</i>
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i>	<i>Aucun impact – Ligne existante</i>



<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Aucun impact – tracé sur les lignes de propriétés et déjà existante</i>
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	<i>Aucun effet</i>
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>Aucun impact</i>
<i>Indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande</i>	<i>Zone agricole environnante tout au long du tracé – Utilisation du même tracé existant</i>

ATTENDU que la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la LPTAA ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la Loi sur Hydro-Québec);

ATTENDU que l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
 ET RÉSOLU

De recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 179 de Pierre-Matthieu Royer-Pelletier, a.-g., totalisant une superficie de 8,27 ha, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et pour obtenir l'autorisation de procéder à la coupe d'arbres dans une érablière;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES;**

CONSIDÉRANT QU'il manque deux membres du conseil, le point est reporté à la prochaine séance du conseil.

#### **11. LOCATION D'UN GARAGE POUR L'ENTREPOSAGE DE LA NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons trouvé un garage pour entreposer la niveleuse;  
 CONSIDÉRANT QUE le prix de la location inclus tous les frais inhérents à l'utilisation du bâtiment et la maintenance de la niveleuse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
 APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
 ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle loue le garage situé au 316 Principale Est;

2023-11-209

Que les frais de location sont de sept cent cinquante dollars par mois (750\$);

Que les frais de location débuteront lors de la réception de la niveleuse;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

## **12. LOCATION D'UN GARAGE POUR L'ENTREPOSAGE DU CAMION DE DÉNEIGEMENT;**

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas terminé les négociations, le point est remis à la prochaine séance.

## **13. TECQ 2019-2024 – 6<sup>E</sup> PROGRAMMATION;**

2023-11-211

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 06 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 06 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **14. ENTENTE POUR L'ABRASIF DES CHEMINS D'HIVER;**

2023-11-212

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris une entente avec JPD Choquette inc. pour la préparation de mille (1000) tonnes d'abrasif selon les spécifications fournies par JPD Choquette inc.; (ref tableau)

CONSIDÉRANT QUE les milles (1000) tonnes seront entreposées sur le terrain de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, une autorisation sera demandée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, avant que les abrasifs soient commandés à JPD Choquette inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ par le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète milles (1000) tonnes d'abrasifs préparées par JPD Choquette inc.;

Que le coût approximatif est de trente-sept dollars et cinquante-quatre sous (37,54\$) la tonne pour un total estimé de trente-sept mille six cents dollars (37 600\$) plus les taxes applicables;

Que cet achat est conditionnel à la réception de l'autorisation d'entreposer les abrasifs sur le territoire de la municipalité Saint-Joachim-de-Shefford avec leur accord;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **15. VOIRIE;**

##### **1. TRAVAUX DE DRAINAGE AU TERRAIN DES LOISIRS;**

2023-11-213

CONSIDÉRANT QUE l'écoulement des fossés en provenance du secteur rue Auclair et Sanctuaire sont dirigés le long du terrain des loisirs section du sud;

CONSIDÉRANT QUE les sédiments au fil du temps ont rempli les fossés existants;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les travaux, il nous faudrait passer sur le lot voisin 2 456 309 avec l'autorisation du propriétaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise les travaux du profilage des fossés le long du terrain des loisirs pour permettre l'écoulement des eaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

##### **2. TRAVAUX D'ENTRETIEN DU 5<sup>E</sup> RANG ;**

2023-11-214

CONSIDÉRANT QUE le chemin du 5<sup>e</sup> rang s'est détérioré à la suite des pluies;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate notre inspecteur pour faire mettre de la pierre nette 0 ¾ pour tenter de solidifier la surface;

Que le secteur cible est situé entre le chemin Udéric Brien et le 5<sup>e</sup> rang en direction de notre limite avec Bonsecours

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **16. DATE POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET;**

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir une séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget, les membres du conseil ont opté pour mardi le 19 décembre 2023 à 19h30 à la salle du conseil.

#### **17. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS;**

Mme Majella René, directrice générale et greffière trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses non vérifiés au 30 novembre 2023.

Mme René répond aux questions et demeure disponible pour plus d'information.

#### **18. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

#### **19. COMITÉS;**

##### **1. SOIRÉE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE notre adjointe administrative est en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la soirée est une des ses tâches et que la directrice ne peut s'en charger;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ par le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la conseillère Mme Eden Lauzon à faire les démarches pour le repas et autres articles nécessaires pour la réalisation de cette soirée;

Que les dépenses soient remboursées sur présentation de factures;

Que les frais de déplacement soient remboursés sur preuve justificative;

Que le poste législation réception soit affecté de la dépense;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

\*Mme Édén Lauzon se retire de la discussion.

##### **2. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érables nous sollicite avec la mise en place de la patinoire;

2023-11-215

2023-11-216

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles deviennent de plus en plus difficile à recruter;  
CONSIDÉRANT QUE le service est apprécié de la population;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que notre employé municipal prenne en charge la confection, l'entretien de la patinoire;

Que les frais soient comptabilisés et à la fin de saison, il y aura un partage moitié-moitié des frais;

Que dans l'éventualité que le Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érables ne soit pas en mesure d'acquitter le montant sera imputé à la subvention annuelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

\*Éden Lauzon revient dans la discussion

### **3. ACTIVITÉ BIÈRES ET SAUCISSES ÉDITON 2024**

2023-11-217

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érables nous avait mentionné leur intérêt à organiser l'édition Bières et Saucisses en 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre organisme nous a signifié vouloir l'organiser;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que l'activité Bières et Saucisses soit confiée au Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érables pour l'édition 2024;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

### **20. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

### **21. AFFAIRES NOUVELLES;**

- Rapport d'activité du CAB de Valcourt, une très belle rencontre.

### **22. LEVÉE DE LA SESSION;**

2023-11-218

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.  
Il est 21h32

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »